



HAL
open science

Dialoguer, Monologuer, Mobiliser, Agir : la valse à quatre temps vers l'intendance sociale et écologique des territoires

Raphaël Mathevet

► **To cite this version:**

Raphaël Mathevet. Dialoguer, Monologuer, Mobiliser, Agir : la valse à quatre temps vers l'intendance sociale et écologique des territoires. Agir pour le vivant #3, Actes Sud, pp.80-87, 2023, 978-2-330-17918-2. hal-04376146

HAL Id: hal-04376146

<https://cnrs.hal.science/hal-04376146v1>

Submitted on 6 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mathevet R., (2023). *Dialoguer, Monologuer, Mobiliser, Agir : la valse à quatre temps vers l'intendance sociale et écologique des territoires*. Actes du Festival Agir pour le vivant #3, août 2022, Actes Sud, Arles, pp.80-87.

Dialoguer, Monologuer, Mobiliser, Agir : la valse à quatre temps vers l'intendance et la résilience de nos territoires

Raphaël Mathevet – Directeur de recherche CNRS

Après le temps des premiers dialogues, la tentation du monologue se fait jour. Pourtant la mobilisation citoyenne est sans précédent et ouvre de fraîches perspectives d'action en faveur du vivant et du climat. Serait-ce la valse à quatre temps qui nous conduit vers l'intendance socio-écologique de nos territoires ?

Dialoguer. Après les âpres luttes environnementales des années 1960-70, depuis plus de 25 ansⁱ, toutes les politiques publiques d'aménagement et de gestion des territoires qui modifient l'environnement enrôlent le public, le consultent, organisent la concertation et le débat. Pour autant, tensions sociales, conflits et antagonismes perdurent. Dans l'espace rural comme en ville, on s'oppose à des projets autoroutiers, de ponts, d'entrepôts, d'aéroports, de parcs de loisirs, de bassines, de champs éoliens ou de panneaux solaires. On conteste non seulement les projets mais aussi la gouvernance et le modèle de développement sous-jacents parce qu'ils restent délétères pour le vivant et le climat. Revendications locales, luttes contre les injustices territoriales, expressions de valeurs partagées pour une solidarité sociale et écologique se déploient dans nos paysagesⁱⁱ.

Monologuer. En réponse à cette complexité et aux besoins impérieux à la fois de procédures participatives et de temps de qualité, face à l'urgence climatique, on réforme la loiⁱⁱⁱ pour faciliter et accélérer la transition qui sera semble-t-il d'abord énergétique. Droits à l'information, droits à la participation sont revisités et internetisés. Au lieu de coconstruire la nécessaire trajectoire de changement et d'ouvrir la décision, on invite plutôt les citoyens à se soumettre au changement proposé et à en accepter les règles. Au lieu de déconstruire les controverses sociotechniques, territoriales et environnementales, l'administration tend à lui préférer la répression des mobilisations pour la protection de la nature et de ses ressources. Elle cherche à contrôler la contestation, à éradiquer tout conflit et à faire accepter les projets via des stratégies de communication et de relations publiques dans l'objectif de favoriser la notoire *acceptation sociale*.

Mobiliser. Participer n'est pas décider. Débattre publiquement n'est pas mobiliser les citoyens. Modifier à la marge un projet ne le transforme pas pour autant. L'enjeu n'est pas de soumettre une population locale à l'intérêt général au nom duquel les décideurs agissent mais de construire cet intérêt général autant que l'utilité publique des projets d'aménagement^{iv}. Pour cela, il convient de mobiliser les acteurs locaux et de les impliquer dans le processus décisionnel. Il s'agit d'articuler intérêts locaux et enjeux globaux, attachements au territoire et engagements pour le vivant et le climat. Il s'agit de faciliter et structurer la nouvelle intendance environnementale des territoires, c'est-à-dire l'engagement social en faveur de l'environnement. Or les dispositifs actuels ne permettent ni de questionner la pertinence des projets ni la vision du monde dans laquelle ils s'inscrivent.

Agir. A défaut de débat véritable dans la plupart des territoires mais aussi à l'échelon national, nombre de collectifs se créent ici et là pour discuter des orientations plutôt que de l'acceptabilité des composantes énergétiques, sociales, écologiques et solidaires de la transition nécessaire de nos styles de vie et de nos rapports au vivant. On adapte les modes de gestion au changement climatique. On repense les règles et les normes en vigueur. On accompagne élus, habitants et usagers, humains et non-humains^v. On repolitise le

débat en lui privilégiant la coexistence et les valeurs relationnelles, pour mieux l'ordonner à l'avènement d'une véritable transformation écologique. On évalue les conséquences de nos choix individuels et collectifs sur nos interdépendances socio-écologiques. On questionne l'intérêt tangible d'accorder des droits aux entités naturelles ou d'élargir l'espace politique aux non-humains. On cherche et expérimente avec créativité comment faire communs et recommencer à habiter la Terre. Les expériences situées de ces collectifs, montrent comment on peut inventer des modes de vie désirables, des manières d'habiter et de faire territoire. Faire de la montagne ou du littoral, de la campagne comme de la ville, des lieux d'expérimentation et de projection, où l'action collective vient tantôt s'opposer tantôt rencontrer ou façonner l'action publique, et faire de l'intendance un moteur de réinvention collective. Ce faisant, ces collectifs accroissent leur capacité d'adaptation et la résilience sociale et écologique de leur territoire face aux bouleversements en cours et à venir. A l'évidence, en matière de participation et d'action, il en est comme en musique ou en danse, le tempo comptera autant que la mesure pour que le temps d'une valse advienne le printemps du vivant.

ⁱ La Charte de l'environnement date de 2005 mais la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public aux processus décisionnels en matière d'environnement date de 1998 et la Commission Nationale du Débat Public a été créée en 1995.

ⁱⁱ Mathevet R., 2012. *La solidarité écologique. Ce lien qui nous oblige*. Actes Sud.

ⁱⁱⁱ Loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.

^{iv} Graber F., 2022. *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*. Amsterdam.

^v Lors des éditions 2021 et 2022 du festival, à l'initiative de M.-F. Delannoy, nous avons organisé une résidence dont l'objectif était de réfléchir aux nouvelles approches qui font des « territoires capables », des territoires capables de penser et d'agir pour la transformation écologique. Dans ce cadre, nous avons auditionné et discuté une douzaine d'études de cas. Ces travaux seront prolongés en 2023 et donneront lieu à une valorisation spécifique.